

Le Comité Syndical s'est réuni en séance publique en présentiel à la salle Larrezabal à LARCEVEAU-ARROS-CIBITS, le vendredi 25 avril 2025 à neuf heures et trente minutes, sur invitation en date du 17 avril 2025, adressée par Monsieur Jean-Baptiste LABORDE-LAVIGNETTE, Président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Montagne Basque, et affichée le 17 avril 2025.

**Etaients présents :**

Collège Région Nouvelle Aquitaine : Andde Sainte Marie.

Collège Département des Pyrénées-Atlantiques : Jean-Pierre MIRANDE (Départ pendant l'OJ 2).

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Martin ARHANCET, Hervé DAMESTOY, Pierre ETCHEBER représenté par Jean-Marc BONZOM, Sébastien IHIDOY, Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE, Michel SETOAIN ;
- Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri : Joseph Michel BIDART ;
- Commission Syndicale du Pays de Cize : Henry INCHAUSPE, Pascal GUEÇAIMBURU (à partir de l'OJ 2) ;
- Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre : Xavier GARAT représenté par Gérard SALLA ;
- Commission Syndicale du Pays de Soule : Jacques BARREIX, Benoit TAUZIN, Jean-Christophe ARRAYET (suppléant) ;
- Commission Syndicale du Bois de Mixe : Gabriel BELLEAU ;

**Excusés ou Absents :**

Emilie DUTOYA (Région Nouvelle-Aquitaine), Bénédicte LUBERRIAGA (Département des Pyrénées-Atlantiques), Antton CURUTCHARRY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Solange DEMARCQ-EGUIGUREN (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Patrick ETCHAGARAY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Daniel OLCOMENDY (Communauté d'Agglomération Pays Basque), Alain OÇAFRAIN (Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri), Dominique POYDESSUS (Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre) ;

**Ont donné pouvoir :**

Collège Région Nouvelle-Aquitaine : Emilie DUTOYA à Andde SAINTE-MARIE

Collège Territoire :

- Communauté d'Agglomération Pays Basque : Antton CURUTCHARRY à Sébastien IHIDOY
- Commission Syndicale : Dominique POYDESSUS à Henry INCHAUSPE

**Secrétaire de séance** : Benoit TAUZIN

## ORDRE DU JOUR

OJ N° 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 28 février 2025  
(soumis à délibération)

OJ N° 2 : Charpente de la Charte (information)

OJ N° 3 : Points divers

### *Propos introductifs :*

*Le Président ouvre la séance à 9h43 et remercie la présence des élus, de Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne et de Madame Emilie LABORDE de la DDTM 64.*

*Après lecture des suppléances et des procurations, le Vice-Président remercie les membres associés présents pour leur participation à ce Comité syndical : ONF, CNPF, CDPB, Chambre d'Agriculture 64, Fédération 64 des AFP/GP, EHLG.*

*Le quorum est attesté par le Président.*

**OJ N° 1 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 28 février 2025**  
(soumis à délibération)

Monsieur le Président propose au Comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 28 février 2025

Le Comité syndical, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal du 28 février 2025 ci annexé.

La délibération n° 2025-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

*10 h : Arrivée de M. Pascal GUEÇAIMBURU*

**OJ N° 2 : Charpente de la Charte (information)**

*Intervention de Monsieur Fabrice ROSAY, Sous-Préfet de Bayonne :*

*Il était important que je sois là aujourd'hui, nous sommes sur un point d'étape sur l'ossature de la Charte, à un moment charnière. Nous (les Services de l'Etat) travaillons au quotidien avec les équipes techniques du syndicat dont il faut saluer le travail de qualité, l'engagement. C'est un point important avec vous car après, la Charte est un document qui va s'échapper dans d'autres échelons de validation (régional et national).*

*Nous avons échangé avec la DREAL Nouvelle Aquitaine et la Région sur nos regards quant à la création du PNR Montagne Basque et de sa philosophie. Nous avons eu retour expérience d'un autre PNR en cours de création en Gâtine qui a reçu un avis défavorable. Il ne faut pas dénaturer la démarche du PNR Montagne Basque et ses spécificités mais y intégrer des fondamentaux dans la charpente de Charte.*

*Le Préfet a adressé un courrier au syndicat de préfiguration pour porter à connaissance des points de vigilance sur :*

- *La forme rédactionnelle ;*
- *La cohérence entre les éléments du diagnostic (de très bonne qualité) et le contenu de la Charte.*

*Dans les mois qui viennent, il faut embarquer tous ceux qui ne sont pas là aujourd'hui et mieux faire valoir les spécificités.*

*A renforcer :*

- *Le caractère normatif de la Charte qui va s'imposer au SCoT et aux PLUi ;*
- *L'intégration des énergies renouvelables ;*
- *La plus-value du PNR et de sa Charte ;*
- *Une vision à long terme, à 15 ans.*

*Il faut nourrir cette Charte de la culture de la Montagne Basque et de ses spécificités sans trop surprendre.*

*Cette Charte doit être proposée en octobre dans le calendrier au Comité syndical, il faut peut-être prendre plus de temps pour être précis et répondre aux standards, y satisfaire, sans se dénaturer. Travailler sur des points précis qui seront regardés par d'autres que nous.*

*Discussion :*

*Jacques BARREIX (Commission Syndicale du Pays de Soule) : la Montagne Basque présente un fort taux d'installation, on veut défendre cette agriculture, le pastoralisme, les jeunes. Il faut trouver les bons mots pour l'écrire. Il y a aujourd'hui deux sujets sensibles : l'écobuage et la prédation. Aujourd'hui, le territoire a envie d'avancer, de maintenir des jeunes qui le font vivre par passion.*

*Fabrice ROSAY (Sous-Préfet de Bayonne) : continuons le travail avec l'Etat pour trouver les mots dans la Charte. Il faut bien articuler le temps et le contenu dans le calendrier.*

*Sébastien UTHURRIAGUE (Chambre d'Agriculture 64) : je suis éleveur à Larrau et 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Chambre d'Agriculture 64. Suite aux élections, nous souhaitons réaffirmer notre positionnement :*

- Sur la prédation : la cohabitation est impossible sur un territoire dont l'élevage ovin/bovin est la clé de voute de cette montagne. Il faudra donc préserver le territoire et l'élevage des prédateurs et faire en sorte qu'ils ne s'installent pas. Le maintien de la transhumance est un réel enjeu ;*
- Sur l'écobuage : c'est une pratique indispensable qui est encadrée par arrêté préfectoral. Il faut faire en sorte de se battre contre les feux sauvages et les feux criminels. Il ne faut pas de contraintes supplémentaires.*

*La Chambre d'Agriculture est invitée avec voix consultatives et souhaite que cette intervention soit inscrite dans le compte-rendu.*

*Francis POINEAU (Euskal Herriko Laborantza Ganbara) : il est important de s'engager sur les énergies renouvelables (EnR). Sur nos territoires, il y a des grosses unités de méthanisation, c'est un problème car des cultures sont dédiées au fonctionnement de ces méthaniseurs qui ne sont donc plus pour l'alimentation humaine ou animale. Sur l'agri photovoltaïque, sur des bâtiments ou sur des friches, mais il faut préserver les terres arables.*

*Fabrice ROSAY (Sous-Préfet de Bayonne) : il faut écrire ce que vous venez de dire et expliquer pourquoi. Des champs seront attendus donc il faut les mettre. On ne va pas mettre d'éolien, je ne pense pas, ça ne s'y prête pas. Il faut se projeter à 15 ans, le climat va changer et il faut innover. Montrer par la Charte qu'on mesure cette projection.*

*Sébastien IHIDOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque) : la promotion des énergies renouvelables (EnR) peut passer par l'hydroélectricité mais l'Etat l'empêche.*

*Fabrice ROSAY (Sous-Préfet de Bayonne) : L'Etat n'empêche pas, il y a des divergences dans l'aménagement pour préserver la continuité écologique. Une 30aine de centrales nécessitent des renouvellements d'autorisation. Le renouvellement ne peut pas se faire à l'identique car le monde et les lois évoluent. Il faut trouver un équilibre pour anticiper les renouvellements d'autorisation pour que la production soit rentable. C'est un sujet à inscrire dans la Charte en expliquant ses spécificités, pointer les éléments de paradoxe, et mener des expérimentations.*

*Hervé DAMESTOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque) : sur l'énergie, les élus doivent prendre des décisions et se positionner (motion sur le projet de Lacq) sans connaître. Quels éléments ont les élus pour prendre des décisions sur une Charte ?*

*Battit LABORDE (Communauté d'Agglomération Pays Basque) : sur les territoires Natura 2000, on prend des décisions étatiques sur des habitats favorables, sauf que dans les faits, ils sont vacants. On pourrait alléger l'approche pour l'hydroélectricité.*

*Fabrice ROSAY (Sous-Préfet de Bayonne) : La Charte n'est pas une thèse sur tous les sujets, elle doit montrer qu'elle aborde tous les sujets en connaissance et ce que le PNR apportera.*

*10 h 20 : Départ de Jean-Pierre MIRANDE*

*10 h 40 : Départ de M. le Sous-Préfet*

-----

Une Charte est composée de deux chapitres : 1) le projet stratégique, et 2) le projet opérationnel. Au précédent comité syndical du 28 février 2025, une 2<sup>ème</sup> proposition de projet opérationnel a été présentée et discutée suite aux remarques formulées en décembre 2024. Depuis, la concertation technique a avancé et a nourri le niveau « dispositions » (ou actions) de la Charte. Ceux sont les propositions faites dans le document envoyé avant la séance et distribué en séance (cf. Annexe 1 ), support de l'atelier de travail du jour :

- **Séquence 1** : en collectif, énoncé synthétique du contenu de chacun des 4 axes de la Charte pour avoir une première vue d'ensemble

*Discussion :*

*Hervé DAMESTOY (CAPB) : on parle beaucoup de pastoralisme mais qu'en est-il de l'agriculture nourricière ?*

*Stefan MAURY (CDPB) : pourquoi Hegalaldia n'a pas été invité aux ateliers de concertation techniques ?*

*Francis POINEAU (EHLG) : Il faut renforcer l'importance de l'alimentation saine et locale dans la Charte. Proposition de reformulation : « faciliter la relocalisation des productions alimentaires en renforçant la complémentarité des productions ».*

*Hervé DAMESTOY (Communauté d'Agglomération Pays Basque) : il faut réfléchir à la complémentarité des fourrages.*

*Mattin ARHANCET (Communauté d'Agglomération Pays Basque) : on comprend pourquoi le pastoralisme est très présent mais il manque les autres activités, notamment artisanales et de petites industries qui contribuent fortement à la vie des villages.*

*11 h 45 : Arrivée de M. Jean-Pierre MIRANDE*

- **Séquence 2** : les membres du Comité syndical sont répartis en 3 tables (table 1 – Axe 1, table 2 – Axes 2 et 4, table 3 – Axe 3). Les objectifs de cette séquence sont de :
  - Réagir sur la formulation du contenu de chaque axe (de l'axe jusqu'aux sous-dispositions,);
  - Partager les actions que pourrait porter le PNR ;
  - Identifier les priorités d'actions du PNR.
- **Séquence 3** : restitution des échanges par les animateurs.

- **Table 1 – Axe 1: PROTÉGER ET TRANSMETTRE LES ACTIVITÉS MÈRES GARANTES DE LA MOSAÏQUE PAYSAGÈRE EN MONTAGNE BASQUE**

**Précisions apportées par le groupe sur la mesure 3 :**

- Il est proposé d'identifier également les causes de l'échec de reprise ou d'installation HCF et familiaux, en plus des expériences positives, pour ne pas reproduire les mêmes erreurs. Pour les repreneurs mais aussi au niveau des cédants ;
- La formation est un enjeu majeur en agriculture, notamment pour les salariés pour lesquels il faudrait disposer de droits comme il en existe pour les exploitants (exemple VIVEA) ;
- L'enjeu principal pour cette mesure repose sur la main d'œuvre qui est centrale et impacte tous les domaines et se traduit sur la mosaïque de milieux (biodiversité et paysage), le lien social, les activités de pleine nature rendus possibles par le maintien des activités pastorales.  
En lien avec cette main d'œuvre, la contrainte administrative pour la norme salariée est complexe. L'idée est de référer les services extérieurs par le biais du PNR pour faciliter les démarches des éleveurs.  
Proposition : créer un inventaire des services et disposer d'interlocuteurs pour répondre aux demandes des agriculteurs ;
- Il est proposé d'ajouter une ligne spécifique expliquant la complémentarité entre toutes les pratiques pour fournir de l'herbe en estive (milieux ouverts) et protéger des risques incendies (rupture de combustible) grâce à l'écobuage, au girobroyage et à la ré-ouverture des milieux) ;
- Il est suggéré de veiller à une coopération entre forestiers et agriculteurs : dans l'orientation agriculture ;
- Au-delà des dispositions précédentes, il est proposé d'inscrire la complémentarité des productions agricoles (animales, végétales), à destination du bétail et des humains, comme action dans la Charte (exemple : échanges de fourrages, d'amendements organiques entre les hauts et bas de vallée).

**Précisions apportées par le groupe sur la mesure 4 :**

- Les élus autour de la table souhaitent conserver la disposition visant la préservation du territoire de l'arrivée des grands prédateurs ;

- La diffusion de l'étude d'impact des moyens de protection des troupeaux est indispensable pour une objectivation des spécificités de la Montagne Basque (allotement, mixité des troupeaux, etc.) ;
- Le PNR n'a pas de rôle à jouer dans l'adaptation du Plan National Action (PNA) puisque c'est une compétence de l'Etat ;
- Explication d'un éleveur autour de la table de l'incompatibilité des mesures de protections proposées avec la conduite des troupeaux localement (allotement des troupeaux sur 5 sites différents, manque de main d'œuvre, mixité des troupeaux, proximité et croisements des troupeaux pour le recours aux chiens de protection, modification de la conduite des troupeaux en montagne impactant l'entretien du milieu) ;
- La disposition concernant la prédation sera rediscutée : formulation à reprendre et proposition de déplacer la disposition dans une autre mesure visant à faciliter le travail des éleveurs (mesure 3) : ne pas la placer sous le chapeau "régulation". La prédation ne concerne pas les estives, les dernières attaques sont constatées en plaine ;
- "En tant que représentants des éleveurs et des gestionnaires d'estives nous nous devons de défendre les élevages pour lesquels la conjoncture économique est déjà très compliquée, sans compter le manque de main d'œuvre et les contraintes administratives lourdes" ;
- "Le plan loup est peut être adapté pour les Alpes mais pas ici".  
Il est proposé de trouver les éléments pour expliquer cette proposition à partir de l'étude d'impact ;
- Il est suggéré d'intégrer la notion d'agroforesterie dans le chapitre agriculture ;
- Sur l'écobuage, il a été évoqué un rôle de médiation (mais aussi d'adaptation des dates pour tenir compte des calendriers de reproductions des animaux/oiseaux. Un autre participant à, quant à lui, souligné l'encadrement de la pratique par arrêté préfectoral, et le fait de ne pas complexifier la pratique ;
- La(es) priorité(s) de l'axe :
  - Mesure 3 : reconnaître le rôle de l'agriculture et des pratiques associées (écobuage, transhumance, pâturage, etc.) comme activité socle du territoire et de sa biodiversité ;  
La mesure 3 est retenue comme la plus importante en y intégrant qu'une biodiversité spécifique est liée à cette agriculture et aux pratiques spécifiques.
  - Mesure 6 : Favoriser, encourager et accompagner la gestion des forêts privées (exploitation, régénération, etc.) ;
  - Mesure 9 : Accompagner l'évolution des paysages en lien avec le changement climatique et l'évolution des socio-écosystèmes.

- **Table 2 \_ Axe 2 : PROTEGER LA NATURE / LES RESSOURCES NATURELLES FAÇONNÉE(S) PAR LA MAIN DE L'HOMME**

- Le vocabulaire est qualifié de trop défensif. Il laisse penser à une sanctuarisation ;
- Il est demandé de mieux faire valoir la transversalité du pastoralisme aussi dans l'axe 2, montrer le lien Homme/biodiversité ;
- Il faut aussi mieux mettre en lumière les spécificités (races locales, betizu, abeille noire, etc.) ;
- Écrire un objectif sur le moyen et long terme pour que le PNR créé de nouveaux sites Natura 2000 : attention cela peut être bloquant par endroit ;
- Il est proposé d'intégrer le PNR aux comités de pilotage existants des sites Natura 2000 ;
- Le PNR n'est pas forcément positionné en gestion de sites Natura 2000, à laisser aux structures locales ;
- Il est demandé d'ajouter la problématique des centrales hydroélectriques et de mieux avancer ses spécificités ;
- Il est important de questionner l'intégration de l'éolien dans la Charte ;
- Un volet irrigation ne devrait-il pas être rajouté ?
- En lien avec le risque inondation, la plus-value du PNR est questionnée sur l'entretien des cours d'eau. Quelles actions ?
  
- La(es) priorité(s) de l'axe :
  - Mesure 10 : Préserver et gérer les espaces naturels remarquables ;
  - Mesure 14 : Garantir une eau de qualité en quantité suffisante pour les différents usages et les milieux.

- **Table 3 \_ Axe 3 : TRANSMETTRE UNE CULTURE VIVANTE AU SERVICE DE LA VITALITE DE LA MONTAGNE BASQUE ET DU BIEN-ETRE DE SES HABITANTS**

- Le titre de l'orientation 1 « Redirection écologique dans l'art d'habiter la montagne » est expliqué. C'est sur cette partie que le changement climatique et l'adaptation des façons d'habiter le territoire a le plus été évoqué ;
- L'acquisition du bâti ancien et sa rénovation sont des questions centrales. D'abord pour respecter le ZAN. Aussi pour loger plusieurs familles, chacune avec son espace, ou encore pour préserver une architecture remarquable. Une expérience de Pays d'art et d'histoire en Béarn est citée. L'utilisation des matériaux locaux (pierre, bois) est abordée ;

- Une action d'accompagnement/conseil à la restauration des bâtiments est proposée. Ce conseil serait donné par des artisans expérimentés (ou anciens du bâtiment), qui pourraient aussi conseiller sur l'approche financière de la rénovation ;
- L'activité artisanale, la petite industrie, ne sont pas assez citées dans cet axe. Il est important d'expliquer et de former les jeunes aux métiers de l'artisanat ;
- Les petits commerces font la vitalité des centre bourgs. Se rassembler à plusieurs villages pour installer des commerces permet d'avoir une offre commerciale à moins de 30 minutes de chez soi ;
- Recherche d'un équilibre touristique pour que ce pays reste authentique ;
- La(es) priorité(s) de l'axe :
  - Mesure 15 : Fortifier la vitalité économique des vallées ;
  - Mesure 16 : Faciliter l'accès au logement des habitants du territoire et promouvoir d'autres manières d'habiter ;
  - Mesure 20 : Garantir la cohabitation des différents usages sur une montagne habitée et sculptée pour limiter l'empreinte écologique et sociale de l'activité touristique ;
  - Mesure 23 : Maintenir et impulser des dynamiques villageoises et valléennes en faveur de notre culture vivante.

**- Table 2 \_ Axe 4 : POURSUIVRE LE « FAIRE ET LE VIVRE-ENSEMBLE » AFIN DE GARANTIR L'AVENIR DE LA MONTAGNE BASQUE EN COOPERATION AVEC SES VOISINS**

- Il serait bien d'assurer que les élus soient bien représentés dans le comité syndical et qu'ils puissent participer et se mobiliser tout au long du projet ;
- Le changement climatique est énoncé dans l'orientation mais ne transparait pas dans les mesures et les dispositions. Il y a un besoin de cohérence ;
- Il faut reformuler la partie sur le risque incendie car déjà traitée par le SDIS ;
- La(es) priorité(s) de l'axe :
  - Mesure 25 : Fédérer les habitants, et particulièrement les jeunes, autour des valeurs du PNR Montagne Basque.

La séance du jour est un point d'étape et de travail. D'autres séances du même type se tiendront pour suivre l'avancée de l'écriture de la Charte.

### **OJ N° 3 : Points divers (information)**

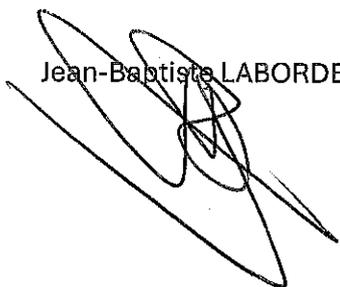
- Prochains Comités syndicaux :
  - Vendredi 13 juin 2025 matin 9h30 (*lieu à préciser*)
  - Vendredi 04 juillet 2025 matin 9h30 (*lieu à préciser*)
- Ateliers habitants → *dates et lieux* :
  - **Jeudi 22 mai 2025, 20h30 : Ainhoa – salle de réunion (à côté de la salle des associations)**
  - **Vendredi 23 mai 2025, 20h30: Hélette - salle Agerraldi**
  - **Jeudi 12 juin 2025, 20h30 : Tardets - salle Etxahun**
  - **Vendredi 13 juin 2025, 20h30 : Uhart-Cize - salle Sabaia**
- Retour sur la Rencontre avec Madame Céline BONNEL, Nouvelle Commissaire au massif des Pyrénées ;
- Avis sur le SCoT Pays Basque Seignanx ;
- Viste de terrain avec la commune d'Urrugne sur le découpage infracommunal.

Monsieur Jean-Baptiste LABORDE LAVIGNETTE et Monsieur Jacques BARREIX remercient les membres, lèvent la séance à 12h33 et invitent au pot de l'amitié pour poursuivre les échanges.

Le Président,

La Secrétaire de séance,

Jean-Baptiste LABORDE



Benoit TAUZIN

